

# Comment gérer la crue de l'Aygo Tebio ?



L'Aygo Tebio traversant le Vallon de Salut

La présentation publique, Centre Maintenon, d'une étude sur la gestion hydraulique du bassin versant de l'Aygo Tebio motive cette lettre ouverte aux Bagnérais quant à la prévention de la crue en centre-ville dans l'actualité du réchauffement climatique dont la problématique peut se résumer à : Comment gérer la crue de l'Aygo Tebio ?

En effet, la petite agglomération thermale s'est développée depuis le Moyen-âge directement dans son paléo talweg sans cesser d'augmenter son encombrement, puis son assèchement et son imperméabilisation au cours du siècle dernier. La complexité du problème à résoudre tient ainsi autant au contexte naturel qu'au contexte culturel de l'Aygo Tebio dans une station thermale où le site classé *Le Vallon de Salut & Le Bédât* interagit directement avec le *Site patrimonial remarquable* de Bagnères-de-Bigorre. Or, l'étude présentée au public le 11 février dernier n'en expose ni la problématique, comme elle ne réunit ni les éléments ni les méthodes utiles pour remédier aux divers aléas auxquels les propriétaires publics et privés du centre-ville, comme les

habitants qui l'occupent, sont actuellement exposés.

Il est ressorti de cette présentation, sinon la déconvenue qu'elle a provoquée, qu'aucun responsable, décideur ou habitant n'a pu être valablement éclairé, ni vis-à-vis du contexte existant, ni vis-à-vis des responsabilités de chacun, ni des solutions vers lesquelles il faut tendre, notamment en regard d'une véritable appréciation du positionnement des assurances comme en regard des aides susceptibles d'être mobilisées pour d'effectives résolutions.

La gravité de cette question demande des attentions auxquelles l'étude présentée aux Bagnérais le 11 février dernier ne répond pas :

- En ne prenant pas en compte des pronostics d'augmentation des précipitations sur la zone des Pyrénées centrales proposés par différents laboratoires régionaux et nationaux ;

- En ne décrivant pas la morphologie fluviale du ruisseau sur l'ensemble du site exposé à la crue, dans son état antérieur et son état actuel.

Pourtant, la documentation cartographique, topographique et cadastrale disponible via les bases de données et le SIG géohistorique en ligne le permet. Ces éléments n'ont été ni mobilisés en leur ensemble, ni critiqués, ni modérés. Notamment, les imprécisions du Plan de prévention des risques inondations (PPRI 2012) ne sont pas relevées, autant dans son application cadastrale que son historique des crues.

L'histoire hydraulique du centre-ville de Bagnères-de-Bigorre, qui depuis son origine a cherché à résoudre cet aléa, n'a également pas été prise en compte. Les plans, les projets, les articles, les relevés systématiques, l'iconographie, ne sont également ni mobilisés, ni modérés, ni exploités alors que les bulletins de la Société Ramond (de 1865 à nos jours) n'ont visiblement pas été consultés ainsi que les travaux menés avec les habitants depuis 2016 par l'OAPHB en partenariat depuis 2020 avec le CNRS (<https://oaphb.fr/sig/>).

Ainsi, bien qu'aucun diagnostic étayé n'ait été présenté, l'étude mesure, chiffre et représente trois types de préconisations dont la

seule logique apparente semble vouloir persuader les habitants que l'on ne peut rien faire à cause de l'Etat et du ministère de l'Environnement :

1. L'implantation de digues barant le vallon selon trois variantes, de haute (5 mètres !), moyenne et basse élévation, accompagnées d'une évaluation des leurs coûts (de plus d'un million à plusieurs centaines de milliers d'euros selon la hauteur !) à la charge de la collectivité puisqu'il a été précisé que l'Etat ne s'y engagera pas. Ce qui est logique puisque ce type de solution entravant l'écoulement fluviale contrevient à la loi rivière quant à la libre expansion de la crue ;

2. La création d'une basse terrasse alluviale arasant à coups de bulldozers le profil naturel du vallon sur plusieurs centaines de mètres. Cette basse terrasse alluviale est supposée propice au ralentissement de la crue tout en relevant son incompatibilité avec les attendus d'un site classé placé sous l'autorité du ministère de l'Environnement ;

3. La réalisation d'un canal de décharge d'emblée écartée au prétexte d'un coût trop élevé alors que le potentiel d'un tel ouvrage se trouve en dormance en centre-ville.

Le public a ainsi eu du mal à suivre une telle communication qui, à l'aval d'un diagnostic pour le moins incomplet, était faite de solutions invalides au regard de la loi, des règlements ou d'une méconnaissance du potentiel du site. Dans la mesure où l'on accepte l'occurrence de ces raccourcis successifs, il en ressort une stratégie invalidant d'entrée toute capacité d'agir de la collectivité pour renvoyer à la responsabilité des habitants auxquels on préconise la solution, pour le moins accessoire, desatardeaux. Une solution qui a l'avantage de faire valoir un saupoudrage de subventions à la discrétion des autorités. Il en avait été de même lors de la réunion publique d'octobre 2024 relative à l'inondation de juillet 2023.

Bagnères-de-Bigorre n'a donc guère avancé depuis...

**Richard Sabatier,**  
architecte DPLG